

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.211

**Parc d'activités de Bel
Air : acquisition de
parcelles au
département de la
Charente**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR : ACQUISITION DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le futur parc d'activités de Bel Air s'étendra sur une superficie de 22 ha au total, dont 12 ha sont la propriété de la ComAGA, dans le prolongement de l'espace CARAT et environ 10 ha appartiennent actuellement au département de la Charente.

La ComAGA lui a donc fait part de son intention, d'acheter les parcelles cadastrées AD n° 30a, AD n°39f et AD n°11d, d'une superficie total de 10 ha 33 a 59 ca.

Après négociations et au titre des contributions du département aux projets communautaires prévues dans le contrat de développement 2008 - 2012, il vous est proposé d'acquérir les parcelles concernées à titre gracieux. La valeur vénale de ces terrains a été estimée à 1 M €.

Vu l'avis du Service des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de Bel Air, l'acquisition au département de la Charente, à titre gracieux, des parcelles cadastrées section AD n°30a, n°39f et n°11d, d'une superficie totale de 10 ha 33 a 59 ca, situées sur la commune de L'Isle d'Espagnac.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 octobre 2009

Affiché le :

21 octobre 2009